

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & TOURISME**

Lundi 19 septembre 2016 à 17 h 30
Siège de la communauté de communes

PRESENTS : M. Max IVAN, Président, M. Philippe de BEAUREGARD, vice-président délégué, M. Julien MERLE, M. Fabrice LEAUNE, M. Gérard SANJULLIAN, M. Joseph SAURA, Mme Marie-José AUNAVE, M. Vincent FAURE, M. Stéphane VIAL, Mme Maryvonne HAMMERLI, Mme Isabelle DALADIER et Mme Mary-Line BARBAUD

M. Olivier PROUTEAU, Directeur général des services (DGS)

Madame DRUILLET responsable de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Vaucluse (UDOTSI)

ABSENTS: M. Louis DRIEY, M. Daniel SANTANGELO, M. Hugues MILLE

Cette réunion de commission a été élargie aux maires de la communauté de communes.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE TOURISME AU 1^{ER} JANVIER 2017

Mme DRUILLET, responsable de l'UDOTSI de Vaucluse, présente aux membres de la commission un diaporama sur le transfert de la compétence tourisme et précise que l'UDOTSI est en mesure de proposer une mission d'accompagnement à la collectivité pour réaliser l'état des lieux, le diagnostic, ainsi que la stratégie et le plan d'action, préalables indispensables pour bien réussir le transfert. Elle aborde également une réflexion autour de l'opportunité pour la CCAOP de regarder de près le *Naturoptère* qui pourrait présenter des garanties pour porter un futur OTI.

Le support de présentation de l'UDOTSI est joint en annexe.

Après cette présentation, les membres de la commission débattent en grande partie du devenir du *Naturoptère*, dont la gestion va être reprise par l'Université populaire du Ventoux (UPV) à compter du 1^{er} janvier 2017, et sur l'éventualité d'y instaurer le futur office du tourisme intercommunal.

M. VIAL explique que la commune travaille depuis plusieurs mois sur cette reprise avec les responsables du *Naturoptère* et la direction de l'UPV. Dans le cadre d'une éventuelle proposition de l'UPV sur la création d'un OTI, Il précise que, de par ses missions, le *Naturoptère* travaille en permanence sur un état des lieux et un diagnostic, et qu'il y a un intérêt certain pour que la communauté de communes réfléchisse sur ce qui a été capitalisé depuis des années pour aborder son choix d'implantation sur son futur office du tourisme.

M. de BEAUREGARD indique qu'il a eu des contacts avec l'UPV mais précise que rien n'a encore été décidé.

Plusieurs membres de la commission, dont Mme AUNAVE, M. SAURA et M. SANJULLIAN, s'étonnent de ne pas avoir été informés de cet état de fait, si ce n'est, dans les grandes lignes, au cours de la réunion de bureau du 13 septembre.

Ils rappellent que la compétence tourisme est transférée à la communauté de communes et que ce sera aux élus de décider, en conseil communautaire, ce qu'ils comptent faire, s'ils souhaitent mettre en place un partenariat avec l'UPV et où ils envisagent de créer l'office du tourisme.

M. MERLE tient à préciser que rien n'a encore été décidé, qu'il ne s'agit que d'une proposition et qu'il appartiendra aux élus de décider

M. de BEAUREGARD et plusieurs membres de la commission émettent le souhait de ne pas brûler les étapes et de se conformer aux préconisations de l'UDOTSI :

1. Établissement de l'état des lieux
2. Établissement du diagnostic
3. Définition de la stratégie en matière de politique touristique
4. Établissement d'un plan d'actions
5. Réflexion sur le mode de gestion et le lieu d'implantation de l'office du tourisme

Le Président ajoute qu'il a souhaité inviter le directeur de l'UPV pour une présentation de son projet de gestion du Naturoptère lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

En l'absence d'autres questions ou observations, le Président clôt la séance et remercie Mme DRUILLET pour la clarté de sa présentation.